

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 19 octobre 2026

Membres présents : 9

Membres excusés : 2 Le Guern Florence (procuration à Vincent Bouhelier)
Farny Maud (procuration à Jean-Charles Poix-Daude)

Membre absent : 0

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du Compte-rendu du 10 septembre 2026*
- *PLU – validation du projet de modification simplifiée*
- *Droit de préférence – vente chalet Port Titi*
- *Contrat assurance statutaire*
- *Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption)*
- *Forêt – chablis non soumis*
- *Affaires diverses*
 - *Syded – groupement d'achat électricité*
 - *Terrain communal combe du four*
 - *Compte rendu des commissions (natura 2000 / préval / eau)*
 - *Contrat copieur*
 - *Arbres terrain pétanque*
 - *Déneigement*
 - *Divers*

Mme COLLETTE Delphine est nommée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 10 septembre 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 10 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2. PLU – Validation du projet de modification simplifiée avant notification

Monsieur le Maire fait un rapide rappel des enjeux liés à la modification simplifiée du PLU.

Monsieur Lonchamp, adjoint au maire, présente les incompatibilités du PLU par rapport aux objectifs du SCOT du Pays du Haut Doubs. Il reprend les axes de travail du conseil municipal qui ont abouti au document qui sera soumis aux personnes publiques associées.

Présentation du calendrier de la procédure et des étapes à venir.

L'examen « au cas par cas » est en cours pour savoir si une étude environnementale est nécessaire ou pas. Le délai d'instruction est de 2 mois maximum.

A l'issue, le dossier sera notifié aux personnes publiques associées et sera mis à disposition du public.

Le recueil des observations sera étudié par le conseil et le cabinet d'études avant une validation définitive.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'à ce jour, le projet présenté n'est pas définitif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet.

3. Droit de préférence – vente chalet Port Titi

Monsieur le Maire rappelle que les terrains où sont construits les chalets de Port Titi sont communaux. Un bail de location de longue durée a été signé avec chaque propriétaire en 2006. Il est inscrit dans le bail qu'en cas de vente, la commune est prioritaire pour acheter le bien.

Dans le cadre de la vente du chalet de M et Mme Rouge, la commune est donc sollicitée : le Conseil renonce à son droit de préférence.

Il est précisé qu'il est nécessaire également de consentir à la cession du droit au bail, c'est-à-dire que le bail est maintenu dans la même durée. Accord du conseil.

4. Assurance statutaire - adhésion contrat groupe

Monsieur le Maire rappelle que la commune est assurée pour couvrir les dépenses liées à la rémunération en cas d'absence des agents pour raison de santé.

Le Centre de Gestion du Doubs a consulté des organismes pour le compte des communes et a retenu le contrat de Viventer qui propose un remboursement des rémunérations au-delà d'un arrêt de 15 jours, pour une cotisation annuelle de 6.78 % de la masse salariale.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 4 ans.

5. Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente d'un logement appartenant à Monopolytown (5 grande route) à Mme Vaufrey Dominique (dossier déjà présenté lors du conseil précédent mais changement d'un lot de cave) : la commune ne préempte pas.

- Vente d'un logement 10 A rue de l'Eglise par SAS TT IMMO à M. Delorme Bernard et Mme Saunier Josette : la commune ne préempte pas.

6. Forêt – chablis non soumis

2 lots de feuillus (volume total de 14 m³) ont été marqués par la commission forêt et sont mis en vente aux plus offrants. Les offres devront être déposées en mairie avant le lundi 2 novembre 2026.

9. Affaires et informations diverses

- Le SYDED propose de consulter afin de proposer un contrat groupé d'achat d'énergies aux communes membres, à compter de 2028. Il est rappelé que la commune adhère déjà à ce groupement en ce qui concerne l'éclairage public. Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce dispositif. Les tarifs retenus seront proposés lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Terrain communal – lotissement la combe du four : suite à la demande d'acquisition de terrain présentée lors de la précédente réunion du conseil, il s'avère que la cuve de rétention d'eau de pluie ne peut pas servir de réserve incendie.

La société pour l'étanchéité du réservoir d'eau en pierre a été sollicitée mais n'est pas encore intervenue pour réaliser le chiffrage.

- Mme Le Guern étant excusée ce jour, le compte rendu des réunions avec Natura 2000 et Préval est reporté.

Monsieur Lonchamp fait part des points abordés en commission eau à la communauté de communes, notamment la situation critique liée à l'alimentation en eau potable : certaines communes de notre territoire sont alimentées par camion-citerne.

A été évoqué également le durcissement des contrôles des incivilités : en cas d'infraction, amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros et 3 000 euros en cas de récidive.

Une réflexion est en cours pour les consommations agricoles (forage, recherche de nouvelles ressources...).

- Contrat copieur : le copieur du secrétariat est en location depuis 2024, avec la société Avenir Bureautique pour une durée de 5 ans. Au vu du coût de location élevé, des contacts ont été pris avec deux autres sociétés mais les clauses du contrat actuel ne permettent pas d'en sortir facilement. Les propositions des autres sociétés sont équivalentes car il serait nécessaire de « racheter » les années restant dues.

Le Conseil décide de maintenir le contrat actuel et de renégocier d'ici un ou deux ans.

- Terrain de pétanque Chez Benjamin : il est proposé de planter un ou deux tilleuls afin d'ombrager en partie les terrains. Des renseignements seront pris afin de s'assurer que cette essence d'arbre n'attire pas les guêpes ou autres insectes.

- Déneigement : A la demande de Valentin André, une rencontre a eu lieu avec la commission voirie. Il était demandé une revalorisation du tarif du fait de l'augmentation du coût du carburant. Le marché qui lie la commune à Monsieur André, prévoit une hausse de 2 % par an donc il a été convenu d'appliquer cette hausse sur le forfait et sur le taux horaire.

Un nouvel appel d'offres sera relancé au printemps 2027 pour le marché de déneigement qui arrivera à son terme.

- Une demande a été faite pour éclairer l'arrêt de bus des collégiens : une étude sera faite de la situation et des solutions pouvant être apportées.

- Repas de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans : le conseil décide de maintenir le même principe, à savoir un repas au restaurant avant les fêtes de fin d'année.

- Lecture du courrier de Moïsette Gry pour un problème récurrent de vitesse Chemin des longchamps : la commission voirie étudiera la situation au printemps 2027.

- Une réunion de la commission de travail pour la plage aura lieu le lundi 2 novembre 2026.

- Les élus de France ont été invités à se réunir ce jour, en soutien aux maires qui ont subi des dégradations dans leurs communes ou villes lors des manifestations du 17 octobre 2026 : le conseil condamne ce vandalisme et exprime sa solidarité aux maires et aux commerçants touchés.

La séance est levée à 21 h 45.

Les Grangettes, le 20 octobre 2026

Le Maire,
Vincent Bouhelier



